



## PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 MAI 2022

### ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du dernier compte rendu,

### DELIBERATIONS :

- Modification des statuts,
- Avenant au contrat Yvelines Restauration,
- Tarification 2022-2023
  - Cantine
  - Garderie
  - Etudes dirigées
- Transport scolaire,

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

\*\*\*\*\*

Les convocations ont été transmises le 05 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 12 mai, les membres du Comité Syndical de Regroupement Pédagogique des Environs de Clévilliers se sont réunis à vingt heures, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BELLAMY, Président.

**Etaient présents :** Monsieur BELLAMY Alain, Président, Mmes DENIEAULT Hélène, FERNANDEZ Laurianne, HEITZ Marianne, LEGAZ Jennifer, LEGRAND Laure, TREFFEL Valérie, MM. ENJELVIN Thierry (ne prend pas part au vote), LE NINAN Christophe, PHILIPPE Jean-Louis.

**Étaient excusés :** Monsieur POPOT Pierre-Marie ayant donné pouvoir à Monsieur BELLAMY Alain, Madame LEFEBVRE Carine.

**Etaient absents :** MM. MOUILLERE Cédric et FALEZAN Olivier.

**Secrétaire de séance :** Hélène DENIEAULT

#### **\*Désignation d'un secrétaire de séance**

Hélène DENIEAULT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie Madame la Directrice de l'école de sa présence.

#### **\* Approbation du compte rendu du dernier conseil syndical**

- Le compte rendu du 10 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### **1 - MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Président rappelle que le SIRPEC s'est vu déléguer le ramassage scolaire sur le territoire de ses communes membres par la communauté d'agglomération Chartres Métropole sur le fondement de l'article L.3111-9 du code des transports,

Considérant la convention entre le SIRPEC et la communauté d'agglomération Chartres Métropole,

Considérant que dans l'article 2 des statuts du syndicat il est indiqué :

"le ramassage scolaire des élèves de l'enseignement périscolaire et primaire des quatre communes"

Considérant que cette mention est superflète,

il convient de retirer cette mention des statuts

Débat :

*Monsieur PHILIPPE demande si les déplacements périscolaires sont pris en charge par le SIRPEC.*

*Monsieur le Président dit que Chartres Métropole participe pour les voyages scolaires.*

*Madame DAMY, Directrice de l'école, donne l'exemple d'un voyage de 2 classes, cet après-midi, pour Soulaire qui a coûté 166€ au SIRPEC.*

*Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'une tarification jusque fin juin 2022. En septembre, il peut y avoir des évolutions tarifaires.*

*Madame DAMY complète en indiquant que le tarif est différent si le car est pris pour une demi-journée ou une journée complète.*

*Monsieur le Président conclue en indiquant que si les transporteurs scolaires augmentent, cela est pris intégralement par Chartres Métropole, tout comme le transport pour la piscine.*

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, la modification de l'article 2 des statuts du syndicat comme suit :

"Article 2 : le syndicat a pour objet :

- \* l'acquisition et la distribution des diverses fournitures ;
- \* les déplacements périscolaires (sportifs et culturels) ;
- \* l'achat de combustibles pour le chauffage des classes ;
- \* l'entretien intérieur des classes ainsi que le nettoyage ;
- \* les aménagements et les réparations des locaux scolaires existants à Clévilliers ;
- \* les nouvelles constructions scolaires à l'intérieur du périmètre scolaire de Clévilliers ;
- \* la construction d'un restaurant scolaire ainsi que sa gestion ;
- \* la création et gestion d'une garderie périscolaire.

Ces constructions seront affectées au syndicat."

Tous les autres articles sont inchangés

## **2 - AVENANT AU CONTRAT YVELINES RESTAURATION**

Monsieur le Président explique que n'ayant toujours pas reçu d'avenant, ce point est reporté à la prochaine réunion qui pourrait avoir lieu fin juin, début juillet.

Débat :

*Madame LEGAZ demande qui était à l'initiative de ce point à l'ordre du jour.*

*Monsieur le Président indique qu'Yvelines Restauration avait confirmé une augmentation, d'où ce point.*

*Madame HEITZ questionne concernant la possibilité de passer par la cuisine centrale.*

*Monsieur le Président répond que le gros problème avec la cuisine centrale est le délai d'annulation de repas qui est de 15 jours, alors qu'avec Yvelines Restauration, il est de 2 jours (beaucoup plus de souplesse). Sur la commune de Dangers, il avait été fait une étude ; il y a plus de produits frais et locaux mais le blocage était le délai de 15 jours pour commander avant la date des repas.*

*Madame TREFFEL demande quel est le coût d'un repas à la cuisine centrale.*

*Monsieur le Président répond qu'aujourd'hui, il ne le sait pas mais quand il avait demandé, il y a quelques années, c'était un peu plus cher.*

*Madame DENIEAULT dit qu'il faut que la cuisine centrale trouve « sa vitesse de croisière » puis il faudra refaire une demande.*

*Monsieur le Président indique que la qualité d'Yvelines Restauration n'est pas trop basse. Certains enfants mangent mieux à la cantine que chez eux.*

*Les élus du SIRPEC sont invités à venir à la cantine afin de constater par eux même.*

*Madame TREFFEL demande si la cantine est revenue à deux services.*

*Monsieur le Président répond par l'affirmative.*

## **3 - TARIFICATION CANTINE- GARDERIE- ETUDES DIRIGEES - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Débat :

\*Cantine

*Monsieur le Président indique que le coût du repas va augmenter de 8% (Yvelines Restauration ayant indiqué ce pourcentage pour septembre 2022 bien que l'avenant ne soit pas encore arrivé au SIRPEC).*

*Pour rappel, le SIRPEC prend à sa charge 330.000€ (plus de 76%) et les familles 100.000 € (23%). Depuis 2014, le tarif de la cantine n'avait pas évolué. Une augmentation a eu lieu en 2021/2022 (Covid). Madame TREFFEL dit que les tarifs qui vont être votés ce jour seront applicables à la rentrée de septembre 2022. Monsieur PHILIPPE demande s'il n'y aura pas d'autres augmentations après. Monsieur le Président rappelle que la majoration appliquée est due aux augmentations de l'énergie, des produits alimentaires, des carburants, des salaires etc... Madame LEGAZ indique que le prix pratiqué par le SIRPEC était déjà en dessous de celui pratiqué sur d'autres collectivités. Monsieur le Président acquiesce en répondant qu'il était très bas. Madame LEGAZ ajoute qu'un repas pour moins de 5€, à la maison, ce n'est pas facile à obtenir. Monsieur le Président dit qu'avec un repas à 4,25€ la qualité est conservée ; à moins il y a risque d'avoir une qualité moindre. Madame HEITZ demande s'il y a beaucoup de familles concernées par le repas apportée par la famille. Monsieur le Président répond qu'à ce jour, il n'y a qu'un enfant dans ce cas. Cet enfant mange avec les autres enfants. Les agents réchauffent le repas de l'enfant et s'en occupent au même titre que les autres enfants. Il n'est fait aucune différence entre les enfants. Il est proposé que le coût passe à 1,60€.*

*\*garderie*

*Monsieur le Président propose de passer de 0,80€ à 1€ la demi-heure. Il est à noter que ce tarif est toujours bas comparé aux communes alentours. Madame LEGRAND indique qu'un forfait de 2,50 € est appliqué sur la commune de Bailleau l'Évêque. Monsieur le Président ajoute que toute demi-heure commencée sera due et rappelle que la garderie est un service pour les parents qui travaillent. Monsieur PHILIPPE s'interroge quant au coût mensuel pour un enfant allant à la garderie et à la cantine. Madame HEITZ répond qu'il lui en coûte environ 100€ par mois pour la cantine et l'étude dirigée. Monsieur le Président rappelle que des aides existent, il faut prendre rendez vous avec Mme HAMMOUCHE, l'assistante sociale.*

*\*études dirigées*

*Monsieur le Président indique que le tarif de l'étude dirigée est plus élevé que celle de la garderie et propose qu'il passe à 3€. Madame DAMY rappelle que l'étude dirigée dure 1,25 heures et qu'elle est prioritaire aux enfants en grande difficulté scolaire. Monsieur le Président ajoute que si la famille d'un enfant ayant besoin de soutien scolaire a des difficultés financières, le SIRPEC se donne la possibilité de faire la gratuité (à titre exceptionnel) ; cela a déjà été fait. Madame LEGAZ revient sur la garderie et demande ce qu'il en est du forfait de 15€. Madame DENIEAULT répond que ce forfait sera facturé en fin d'année scolaire (et non plus en début). La garderie reçoit entre 50 et 60 enfants. Madame TREFFEL demande si la garderie ouvre à 07h00. Monsieur le Président dit que les horaires sont 07h15-08h00 et 16h30-18h45. La garderie, tout comme la restauration scolaire et l'étude dirigée, ne sont pas des services obligatoires – cela va être rappelé dans le règlement. Madame HEITZ insiste que le fait qu'il faille de la communication. Madame DAMY informe qu'une enseignante part en retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2022 (normalement remplacée par une personne pour moitié en formation et pour moitié à l'école), qu'actuellement il n'y a plus d'études dirigées le vendredi faute d'enseignant. Si à la rentrée il n'y a pas assez d'enseignants pour faire l'étude dirigée, que va-t-il se passer ? Il est rappelé que les enseignants sont actuellement rémunérés en dessous de leur salaire réel. Monsieur le Président dit que s'il n'y a pas d'études dirigées (avec des enseignants), il faudra peut-être faire de l'étude surveillée, ce qui n'est pas la même chose. Ou s'il y a peu d'enseignant, il faudra peut-être ne prendre que les enfants les plus en difficultés. Madame DAMY indique qu'actuellement, il y a un maximum de 10 enfants par classe d'études dirigées et qu'il n'est pas possible d'en prendre plus si l'on veut un vrai soutien pour chaque enfant.*

Monsieur le Président informe les conseillers syndicaux que suite aux diverses augmentations (énergétiques, alimentaires, salariales, etc...), il est proposé de modifier la tarification comme suit :

Cantine : repas 4,25 €      enfant apportant son repas : 1,60 €

Etudes dirigées : 3 € l'heure

Garderie périscolaire : facturation de 1 € la demi-heure avec un forfait de base de 15 € (équivalent à 7,50 heures) par saison scolaire.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité, les tarifs tels que présentés ci-dessus à partir de septembre 2022.

#### **4 – PRISE EN CHARGE "CARTE JEUNE"**

Monsieur le Président explique que jusqu'à présent, le SIRPEC prend à sa charge la carte jeune des enfants fréquentant l'école primaire.

Compte tenu de la surcharge de travail que cela occasionne au personnel administratif, il est proposé de ne plus prendre en charge la carte jeune.

##### Débat :

*Monsieur le Président indique que la carte de bus coûte 10€ par enfant (uniquement pour les enfants de 6 ans et plus utilisant le transport scolaire du matin et/ou du soir). Cela coûtait au SIRPEC environ 1000€.*

*Il est précisé que si l'enfant prend le bus, ne serait-ce qu'une fois dans l'année scolaire, il doit avoir cette carte. Mieux vaut la prendre avant le 31 juillet sinon il en coûtera une pénalité de 30€.*

*Madame DENIEAULT rappelle que cette carte peut servir à l'enfant dans tous les bus « Filibus » circulant dans Chartres.*

*Madame FERNANDEZ informe que les enfants finissant à 18h au collège Marceau n'ont plus de bus. Elle avait pris la carte pour son enfant qui n'a jamais pu s'en servir. La commune de Briconville est moins bien desservie que la commune de Clévilliers.*

*Madame TREFFEL confirme qu'une famille avait fait la demande pour avoir un bus desservant un lycée ; elle n'a jamais obtenu gain de cause.*

*Monsieur PHILIPPE demande s'il n'est pas possible que les horaires soient revus.*

*Monsieur le Président répond que les bus desservant les lycées prennent aussi des adultes (non lycéens) c'est le problème qu'il y a avec Marceau.*

*Madame FERNANDEZ dit que le problème est celui de la communication sein de la société de bus ; un vendredi sur deux, il n'y a pas de bus ou il ne s'arrête pas !*

*Monsieur PHILIPPE ajoute que les enfants grandissent ; ils vont au collège puis au lycée.*

*Monsieur le Président rappelle que pour le collège, il y a les bus de Chartres Métropole.*

*Monsieur PHILIPPE fait un aparté en indiquant qu'à Briconville y va y avoir des travaux gaz pendant 15 jours à 3 semaines, ce qui pourrait engendrer des retards.*

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne plus prendre en charge la carte jeune des enfants fréquentant l'école primaire et stipule qu'il faudra bien informer en amont les personnes concernées.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

##### **• Mode de règlement :**

Madame FERNANDEZ indique qu'une famille de Briconville demande s'il existe le prélèvement pour payer ses factures.

Madame LEGAZ rappelle que cela est stipulé dans le règlement.

Monsieur le Président ajoute qu'il vaut mieux privilégier les prélèvements.

##### **• ATSEM :**

Monsieur le Président informe les personnes présente qu'une ATSEM va demander sa mise en disponibilité pour raison personnelle. Cet agent sera remplacé.

Madame DAMY dit que l'année 2022/2023 est compliquée pour ce qui est de faire des classes « équilibrées ». Il y aura beaucoup de doubles niveaux, que cela soit en maternelle ou en primaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 40.

Le Président,  
Alain BELLAMY

la secrétaire de séance,  
Hélène DENIEAULT

